

LES AVANTAGES DE L'ASSURANCE-VIE

- ➔ Création de patrimoine sans impôt
- ➔ Gestion de capitaux sans impôt : entre plusieurs milliers des supports spécialisés (financiers, géographiques et secteurs), ou profilés (dynamique, équilibré, prudent, sécurité)
- ➔ Régime de CSG plus favorable
- ➔ Protection familiale (conjoint, enfants)
- ➔ Pas de droits de succession dans les limites de la Loi
- ➔ Plus-values exonérées
- ➔ Revenus défiscalisés totalement ou partiellement
- ➔ Tout versement ultérieur revient au jour de la création du contrat pour l'écoulement de la durée fiscale
- ➔ Avant 8 ans on peut retirer si besoin, seuls les intérêts sont imposables à l'impôt sur le revenu ou assujettis au Prélèvement Forfaitaire Libérateur, ou Unique.
- ➔ Après 8 ans c'est un compte fiscalement libre : on peut retirer, reverser, en conservant la date d'ouverture
- ➔ Adaptation de la transmission
- ➔ Croisement des garanties entre Monsieur et Madame, puis vers les enfants en cas de décès
- ➔ Contrat fiscalement à versement libre et à vie entière